Image not found or type unknown

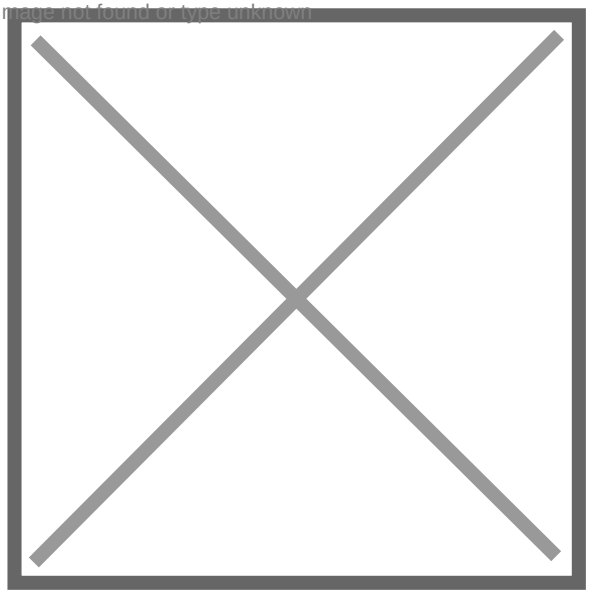

Rembousement deux semaines apres achat

Par **nina_Bou_old**, le **09/08/2007** à **13:02**

Bonjour à vous tous!

Me voilà, je suis nouvelle sur ce forum comme vous pouvez le voir donc je fais ma bea de présentation.

Bonjour à tous !!

Je viens solliciter les experts que vous êtes car je me retrouve confronter à un probleme.

J'ai acheté il y a quelques jours un ordinateur portable en magasin (je ne citerai pas la marque, pas de pub) et il s'avere que le prix de celui ci a baisser de 300 euros dans ce meme magasin trois jours après.

Il me semble qu'il y a un texte de loi stipulant que si le prix d'un article change significativement durant les deux semaines apres la date d'achat, le magasin en question ce doit de rembourser la difference si le consommateur en question ce manifeste.

Pourriez vous m'éclairer s'il vous plait.

Je vous remercie

Nina

Par **Jurigaby**, le **09/08/2007** à **13:31**

Bonjour.

A ma connaissance, il n'y a pas de textes de lois affirmant de telles choses.

Le contrat de vente que vous avez conclu n'est touché par aucun vice et je ne vois pas vraiment pourquoi on devrait y revenir dessus.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés